



Chambre  
de **Métiers**  
et de l' **Artisanat**

ISÈRE

# **REUNION DE BUREAU**

## **Jeudi 17 septembre 2020**

### **Compte rendu**

#### **CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ISÈRE**

##### **SIÈGE GRENOBLE**

ZAC Bouchayer-Viallet  
CS 20055  
20, rue des Arts et Métiers  
38026 Grenoble Cedex 1

##### **SITE DE VIENNE**

CS 30369  
2, place Saint-Pierre  
38217 Vienne Cedex

##### **SITE DE VILLEFONTAINE**

Maison des entreprises  
23, rue Condorcet  
38090 Villefontaine

##### **SITE DE BOURGOIN-JALLIEU**

**EFMA**  
CS 24013 - Champ-Fleuri  
10, rue Saint-Honoré  
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex  
04 74 43 67 00

**04 76 70 82 09**  
**contact@cma-isere.fr**  
**cma-isere.fr**

Les membres du Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère se sont réunis en Bureau au siège de la Compagnie le jeudi 17 septembre 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Philippe TIERSEN

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation du PASS CMA' LIBERTE par Frédéric DURAND de la CMA 69
2. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 8 juillet 2020
3. Accueil - Formalités - Affaires générales
  - Etat des chantiers et travaux
4. Economie
  - Cotisation pour Bourbre Entreprises Environnement au titre de l'année 2020
  - CDAC – inversion désignation élus
  - Suivi dossiers urbanisme
  - Cotisation annuelle au PAA38
  - Elus référents pour les plateformes de financement
  - Quinzaine de l'entrepreneuriat des CCI
5. Emploi compétences
  - Plateforme Explor' Job
    - Adhésion annuelle
  - Examen taxis 2020
    - Point sur les sessions
6. Direction
  - Territoire d'industrie Bièvre Isère Communauté
    - Délégation de signature
  - Avenant n°3 – Plan de déconfinement CMA 38
  - Accord télétravail
7. CRMA AURA
  - Point avancement
8. Questions diverses
  - EFMA - Délégation de signature
  - Calendrier des instances
  - Choix du fournisseur pour les manuels scolaires de l'EFMA

Étaient présents : Philippe TIERSEN, Joseph LASTELLA, Bernard BIZZINI, Jean-François CLAPPAZ, Pierre PATRONCINI, Patricia CHEMIN, Michel GUILLOT, Patrick VACILOTTO.

A participé en connexion à distance : Francis GARCIA SANTANA.

Étaient excusés : Emmanuelle ROBERT-PITTALIS, Emilie DE BARROS, Frédéric SALVI.

## 1. Présentation du PASS CMA' LIBERTE par Frédéric DURAND de la CMA 69

Cf annexe 0

## 2. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 8 juillet 2020

Les projets de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 8 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

## 3. Accueil Formalités Affaires générales

### 3.1. Etat des chantiers EFMA et CMA

DOSSIER	OPERATION	DATE	SITUATION au 08/07	SITUATION au 16/09	OBSERVATIONS
<b>EFMA</b>					
Infiltrations EFMA - Bât A Salle EPS	DO	27/07/18	Travaux à venir	DCE en cours de finalisation	En lien avec la réhabilitation du sous-sol
Réhabilitation restaurant d'application	TRAVAUX	06/12/18	Travaux en cours	Réception des travaux après réserves à venir	
Matériels pôle alimentaires	ENTRETIEN	Mars 2020	En cours	En cours de finalisation	
<b>SIEGE</b>					
Infiltrations terrasse	DO	07/11/12	Reste 1 bureau à l'apprentissage à rénover	Devis en cours	
Aménagement extérieur aile Ouest	TRAVAUX	04/05/18	Travaux reportés (budget)	Travaux reportés (budget)	
Infiltrations issue de secours APP	DO	13/12/19	Travaux réparation fuite imminents.	Nouvelle expertise demandée	

### Pour information

## 4. Economie

### 4.1. Cotisation pour Bourbre Entreprises Environnement (BEE) au titre de l'année 2020

**Périmètre** : Bassin de la Bourbre

**Contexte** :

L'association Bourbre Entreprises Environnement (BeE) est une association loi 1901 créée en 2003 et gérée par des entreprises et la CCI Nord-Isère qui en assure le pilotage.

La CMA figure parmi les membres fondateurs depuis la création et en a même assuré la présidence.

<http://www.action-bourbre-responsable.org/>

L'association BeE s'engage un peu plus dans le développement durable en mettant en place une charte et un label « Action Bourbre Responsable » : une démarche préalablement initiée par l'A.D.E.I.R. (Association pour le Développement Economique de l'Isère Rhodanienne) sur le territoire Rhône Pluriel.

Elle fonctionne dans une logique d'efficacité et de gestion des contraintes "temps" des dirigeants ou responsables.

Sa valeur fondatrice : la promotion d'un développement économique intégrant la dimension environnementale.

**Rôle de la CMA** :

BEE renouvelle pour 2 ans son Conseil d'Administration et sollicite la CMA Isère pour :

- Rester administrateur BEE : 80 € par an,
- Participer aux deux Assemblées Générales annuelles : présence du technicien,
- Donner son avis sur les orientations de BeE et sur la remise du label.

**Décision du Bureau** : le renouvellement de l'adhésion de la CMA Isère à BEE est adopté à l'unanimité

## **4.2. Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) Inversion désignation élus titulaire et suppléant**

Elus référents du dossier : Francis GARCIA SANTANA / Joseph LASTELLA  
Technicien responsable du dossier : Laurie DELEGLISE

### **Contexte :**

Par courrier du 22 Janvier 2019, la Direction Départementale des Territoires de l'Isère a invité la CMA à désigner une personne qualifiée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) (un titulaire et deux suppléants si possible).

Deux élus ont été désignés : Francis GARCIA SANTANA en tant **que** titulaire et Joseph LASTELLA en tant que suppléant.

Depuis le début de l'année 2020, 5 commissions ont eu lieu. L'élu référent n'a pas pu se rendre à celle du mois de mars pour cause d'inaccessibilité PMR dans les locaux de la préfecture à Grenoble. L'élu suppléant est amené à se rendre quasi systématiquement aux CDAC.

### **Proposition :**

Au vu des problèmes d'accessibilité de la Préfecture et après demande des élus concernés, il est proposé au bureau d'inverser la désignation de l'élu titulaire et de l'élu suppléant, soit :

- Elu titulaire : Joseph LASTELLA
- Elu suppléant : Francis GARCIA SANTANA

**Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité**

## **4.3. Suivi dossiers urbanisme**

Elus référents du dossier : Francis GARCIA SANTANA / Joseph LASTELLA  
Technicien responsable du dossier : Laurie DELEGLISE

Un suivi des dossiers relatifs à l'urbanisme est assuré par le service Territoires depuis mi-novembre 2019. L'ensemble des sollicitations sont enregistrées de manière numérique mais toutes ne donnent pas lieu à une réponse officielle de la CMA Isère. La priorité a été donnée aux projets considérés comme impactant pour l'artisanat.

Lors du bureau du 12 mars 2020, une note d'information a été formulée sur le suivi des dossiers d'urbanisme avec en annexe, un récapitulatif sur la période du 01/11/2019 au 29/02/2020. Il a été convenu qu'un récapitulatif des sollicitations serait transmis tous les 3 à 4 mois au bureau.

De nombreux dossiers ont été décalés dans le temps dans le cadre de la crise sanitaire.

**Cf Annexe 1 : Récapitulatif des dossiers relatifs à l'urbanisme**

### **Pour information**

#### 4.4. Cotisation annuelle au PAA38

##### Renouvellement de l'adhésion à l'association Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère

Elu référent du dossier : Philippe TIERSEN / François RODRIGUEZ

Technicien responsable du dossier : Isabelle PELLEREY

**Périmètre** : Département de l'Isère

##### **Contexte :**

L'association Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère est une association loi 1901 créée le 29/11/2018, qui constitue un réseau d'opérateurs économiques des métiers de la production agricole, de la transformation, de la logistique et de la distribution, en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs groupements de coopération le cas échéant, les organismes consulaires et les organismes techniques et de formation.

L'association a pour objet de développer ou structurer des filières de proximité sur le territoire de l'Isère en conjuguant le renforcement de l'amont agricole, le partage de la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval et une consommation citoyenne dans les filières agroalimentaires.

Les membres de l'association se répartissent donc en 5 collèges :

- Collège 1 : les agriculteurs ou groupement d'agriculteurs (entreprises individuelles, GAEC, coopératives, associations...)
- Collège 2 : les artisans et industriels transformateurs de produits agroalimentaires
- Collège 3 : les distributeurs de produits agroalimentaires (GMS, commerces de proximité, restaurateurs)
- Collège 4 : les partenaires publics (collectivités territoriales et leurs groupements)
- Collège 5 : les chambres consulaires (CCIG, CCINI, CAI, CMAI)

##### **Tous les collèges s'acquittent d'une cotisation annuelle :**

Collège 1 : entre 100 et 200 € en fonction du chiffre d'affaires.

Collège 2 : 100 € pour un CA < 200 K€, 200 € pour un CA compris entre 200 K€ et 500 K€, 400 € pour un CA de 500 K€ et 1,5 M€ - une remise de 50% pour la 1<sup>ère</sup> année.

Collège 3 : pas connue à ce jour.

Collège 4 : droit d'entrée à 10 K€

**Collège 5 : 5 000 € (consulaires)**

La CMA figure parmi les membres fondateurs depuis la création. Elle a deux sièges au conseil d'administration :

(Philippe TIERSEN, Président de la CMA Isère et François RODRIGUEZ, Elu référent)

La CMA est membre élue au Bureau, à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence :

(Philippe TIERSEN, Président de la CMA Isère)

Un artisan (Pascal CLAVEL – président de l'organisation professionnelle des bouchers, charcutiers, traiteurs de l'Isère) préside le comité d'agrément de la marque ISHERE et Patricia CHEMIN élue CMA est membre du comité d'agrément.



## **Rôle de la CMA :**

Participer au développement de cette association, être associée aux décisions stratégiques et faire valoir les intérêts de l'artisanat alimentaire.

- Présence aux COPIL
- Présence aux bureaux
- Présences aux CA
- Présence aux AG
- Présences aux comités d'agrément

**Décision du Bureau : le renouvellement de l'adhésion de la CMA Isère au PAA 38 pour un montant de 5 000 € est adopté à l'unanimité**

## **4.5. Elus référents pour les plateformes de financement**

Technicien responsable du dossier : Murielle BÉAL

### **Contexte**

La CMA de l'Isère participe à hauteur de ses moyens humains aux comités techniques des plateformes de financement, GAIA, IIVR et INI.

Sur 7 plateformes présentes en Isère, le niveau de relation entre plateforme et CMA est complètement hétérogène.

La présence de la CMA est néanmoins importante pour toutes les plateformes à l'occasion des CA et AG, permettant ainsi de replacer la CMA comme acteur de l'économie.

Les CA et AG des plateformes sont réalisés systématiquement sur les mêmes échéances et sans concertation entre les plateformes pour le choix des dates ce qui ne facilite pas la présence de la CMA.

A ce jour un seul élu représente la CMA dans ces instances (deux fois par an par plateforme) : Meghan MAJOR.

### **Proposition**

Proposer aux élus référents sur les territoires concernés d'intervenir en tant que suppléants. Leur connaissance du territoire et de l'ODS de la CMA seraient un plus aux cours des participations de la CMA aux CA et AG des plateformes et permettrait de ne pas laisser reposer toutes les dates sur un seul élu.

Proposition pour les suppléants :

GAIA, Grenoble Alpes Métropole : Joseph LASTELLA

IIVR, Initiative Isère Vallée du Rhône : Emmanuelle ROBERT-PITALLIS

INI, Initiative Nord-Isère : Bernard BIZZINI

ISGRV, Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors : Laurent CHAMPON

IGI, Isère Grésivaudan Initiative : Patrick VACILOTTO

Initiative Pays Voironnais : Pierre PATRONCINI

Initiative Bièvre Valloire : Joël DOUILLET

**Décision du Bureau : validation à l'unanimité des membres suppléants pour les représentations de la CMA aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des plateformes de financement de l'Isère.**

#### 4.6. Quinzaine Osez l'entreprise et Semaine Nationale de la Création Reprise Transmission Artisanale

Technicien responsable du dossier : Murielle BÉAL

Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Création Reprise Transmission d'entreprises en novembre 2020 (du 17 au 24), la CMA de l'Isère oriente son programme sur l'axe Transmission d'entreprises, les CCI de l'Isère se positionnant sur l'axe création d'entreprise à la même période lors de leur Quinzaine Osez (mutualisation de moyens- messages plus clairs pour nos publics).

- Avec la crise sanitaire, la CMA de l'Isère revoit ses interventions. Des **webinaires thématiques (3 à 4)** seront proposés aux cédants de plus de 50 ans au cours de la deuxième quinzaine de novembre. Une invitation sera envoyée à tous sans sélection de territoire.  
Animation réalisée par la CMA Isère avec la participation de ses partenaires Caisse d'Epargne et Maaf Assurance. Pas d'intervention de la CCI de Grenoble cette année (les interventions ne sont pas seulement liées à l'arrondissement de Grenoble).
- Un **atelier**, en soirée, sur le territoire d'EBER sera organisé en partenariat avec le CFAI, le territoire et AG2R. Cet atelier s'adresse plus particulièrement aux cédants qui exercent dans une activité de production (enquête en amont réalisée pour l'étude de leurs besoins) mais sera ouvert aux cédants des autres activités du territoire d'EBER.
- La CMA de l'Isère a été informée, pour participer aux événements suivants de la Quinzaine « Osez l'entreprise » organisée par les CCI du département, dans le respect des règles sanitaires :
  - o En remplacement du Forum de Bourgoin Jallieu, prévu initialement le 12 mai, la CCI Nord-Isère organise un forum à minima à la Halle Grenette le 24 novembre. Seules des conférences seront organisées le matin, la CMA est conviée à participer aux animations de celles-ci. Les stands des partenaires sont annulés cette année. L'après-midi sera consacrée à la réalisation de RDV individuels avec les porteurs de projet en visio. En soirée, à nouveau à Bourgoin-Jallieu est prévu un Networking.
  - o Un second Forum sur le même modèle sera décliné à Vienne le 17 novembre.
  - o La CCI de Grenoble organise son forum au WTC selon les mêmes modalités que les années passées, la CMA est invitée à participer en étant présente sur le stand création d'entreprise toute la journée le 17 novembre.

#### **Décision du Bureau :**

Pour réaliser ce programme d'actions / transmission sur EBER et en Webinaires

Pour participer aux programmes des CCI de l'Isère

**Ces propositions sont adoptées à l'unanimité**



## **5. Emploi compétences**

### **5.1. Plateforme Explor'job**

#### **5.1.1. Adhésion annuelle**

Suite à une rencontre avec le fondateur de la plateforme ExplorJob (M. SAUNIER PLUMAZ), la CMA Isère siège au CA de cette association depuis ses débuts en 2019. Cette plateforme, qui vise à mettre en avant les métiers, et à permettre aux publics en voie d'orientation professionnelle de découvrir des métiers peu connus.

La levée de fonds pour permettre la création d'une application numérique a été importante et la phase de lancement a été différée à l'automne 2020, eut égard à la crise sanitaire.

Ce partenaire, apparaît comme important pour la valorisation des métiers artisanaux et complémentaire aux actions portées par le CAD en la matière. De plus, il pourrait permettre d'apporter du flux supplémentaire sur les actions de stages découvertes portées par le CAD, ainsi que sur les signatures de contrats d'apprentissage potentiels à l'issue.

Aussi, la CMA souhaite poursuivre son rôle d'administrateur dans cette structure. Sur cette seconde année, afin de pouvoir voter au CA, les membres doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle de 10€.

Il est proposé que la CMA Isère puisse suivre et soutenir cette association, via cette adhésion annuelle de 10€.

**Décision du bureau : adhésion annuelle de 10 € adoptée à l'unanimité**

### **5.2. Examen taxi 2020**

#### **5.2.1. Point sur les sessions**

La situation sanitaire a contraint la CMA Isère à revoir son calendrier d'examens de taxis sur l'année 2020 afin de permettre de donner les meilleures chances de réussite aux candidats taxi et VTC.

Les sessions 2020 seront les suivantes :

- Session d'admission (examen de conduite) le mardi 22 septembre 2020, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.  
Afin de respecter les délais de passage obligatoires : proposer 2 passages dans l'année aux candidats ayant échoué lors d'une précédente session, et convoquer les candidats admissibles dans les 2 mois qui suivent l'obtention de l'admissibilité (pour 6 candidats ayant réussi l'admissibilité sur la session de juillet à Lyon). Cette session comptera 9 candidats.
- Session d'admissibilité : mardi 27 Octobre 2020
- Session d'admission (suite à l'admissibilité d'octobre) : semaine 50 et 51 en décembre, soit du 10 au 17 décembre 2020.

#### **Pour information**

## 6. Direction

### 6.1. Territoire d'industrie Bièvre Isère Communauté

#### 6.1.1. Délégation de signatures

##### Contexte :

A l'instar du programme « Cœur de Ville » l'Etat a lancé le programme « Territoires d'Industrie » avec un pilotage par le CGET – Commissariat Général à l'Egalité des Territoires ».

Pour redynamiser l'industrie française, le programme s'articule autour de :

- 136 territoires d'industrie identifiés avec les Régions et les intercommunalités ;
- 17 mesures pour les aider à développer ou renforcer leurs projets de territoire ;
- **4 enjeux majeurs : recruter, innover, attirer des projets et simplifier ;**
- 1,36 milliard d'euros prioritairement fléchés vers leurs projets.

Sur les sujets de l'emploi et de l'innovation les CMA peuvent avoir un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises. De même, le sujet de la sous-traitance peut toucher un nombre important d'entreprises artisanales en lien avec l'industrie.

Les 3 territoires isérois concernés :

- Vienne Condrieu (Vienne Condrieu Agglomération et Entre Bièvre et Rhône + EPCI du Rhône),
- Bièvre Isère Communauté,
- La Tour du Pin – Grésivaudan (Vals du Dauphiné + Pays Voironnais + Chartreuse + Bièvre Est + Grésivaudan).

Pour les territoires concernés, le programme fait l'objet d'un protocole d'accord et d'une convention.

##### Proposition :

Le bureau du 13 juin 2019 avait acté le positionnement la CMA Isère comme signataire des protocoles, des conventions et des avenants.

Sans engagement initial, la signature de ces documents permet à la CMA Isère de se positionner comme interlocuteur et de proposer des actions en temps voulu.

En l'absence du Président de la CMA Isère, une délégation de signature est nécessaire pour la signature du Contrat de Bièvre Isère.

##### Demande d'avis du Bureau sur :

**La délégation de signature à Pierre PATRONCINI pour le contrat dans le cadre de la labellisation Territoire d'industrie de Bièvre Isère Communauté, qui aura lieu le mardi 29 septembre à partir de 16h00.**

**La réunion étant annulée à ce jour, ce point n'est plus d'actualité.**

## **6.2. Avenant n° 3 – Plan de déconfinement CMA 38**

### **Cf annexe 2**

Le plan de déconfinement de la CMA38 a été mis à jour en tenant compte de la dernière version du Protocole national de déconfinement dans les entreprises.

Il prévoit principalement le port du masque en permanence dans les lieux clos et/ou partagés sauf lorsque les agents sont seuls dans leurs bureaux.

Cet avenant a été présenté en CHS le 9 septembre.

## **6.3. Accord Télétravail**

### **Cf annexe 3 – accord et réponses consultation en ligne**

Un accord de télétravail a été présenté en CPL pour disposer d'un cadre permettant de mettre des collaborateurs à l'isolement chez eux, notamment dans le cas de suspicion de cas contacts.

En l'état la CMA 38 ne prévoit pas dans son règlement des services de dispositions relatives au télétravail, même si le « travail à la maison » a été possible dans le cadre du confinement du fait de l'état d'urgence sanitaire.

Cet accord permettra en outre de préparer la mise en oeuvre de cette modalité qui devrait être prévue au futur accord sur le temps de travail de la CMAR AURA en 2021.

Sa durée est donc limitée à la validation de cet accord régional.

La procédure qui vous a été proposée, pour pouvoir faire face à des situations immédiates, a été celle de la consultation en ligne du bureau.

Les retours ont été les suivants :

Votes exprimés : 8

Pour : 8

**La décision du bureau est donc réputée favorable pour une modification du règlement des services de la CMA 38 intégrant cet avenant.**

## **7. CRMA**

### **7.1. Point d'avancement**

Le président et la secrétaire générale donne les dernières informations connues concernant la constitution de la future CMAR

**Cf annexe 4 - schéma organisation cible**

## **8. Questions diverses**

### **8.1. EFMA - Délégation de signature**

Suite au recrutement de Véronique CANDELA au poste de responsable du pôle alimentation à l'EFMA, une délégation de signature doit lui être accordée lui donnant mandat de signer tous les actes d'administration courante énumérés ci-dessous :

- Correspondance concernant les affaires courantes inhérentes à leurs fonctions,
- Notes de services ayant trait au fonctionnement et à l'organisation de son unité respective et documents rattachés entrant dans son champ de compétences dans le respect des compétences propres du Président, du Secrétaire Général – Directeur des services et du Directeur de l'EFMA pour les agents de l'EFMA (ordres de mission, état des frais de déplacements, relevés d'heures et d'absences, évaluations, attestations....)
- Engagements de dépenses (fonctionnement et investissement) à hauteur maximale de 1 000 € HT et dans la limite des crédits inscrits et disponibles au budget, ainsi que les bons de commandes et ordres de réparations qui y sont rattachés.

La présente décision sera notifiée au Trésorier ainsi qu'au Directeur comptable et financier.

**Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité**

### **8.2. Calendrier des instances du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 modifié**

- Réunion de Bureau du jeudi 22 octobre : bureau classique et non plus un bureau budgétaire.
- Annulation de la Commission des finances prévue le lundi 26 octobre.
- Réunion de Bureau du 19 novembre avancée au lundi 16 novembre en raison de l'Assemblée générale qui se tiendra le lundi 23 novembre.
- AG le lundi 23 novembre.

**Pour information**

### 8.3. Choix du fournisseur pour les manuels scolaires de l'EFMA

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la fourniture des manuels scolaires pour les élèves de l'EFMA.

4 fournisseurs ont répondu :

- Librairie ARTHAUD
- Librairie GIBERT
- Librairie LA BELLE HISTOIRE
- Librairie LA TACHE D'ENCRE

Analyse des offres

Fournisseur	Montant TTC	Observations
LA BELLE HISTOIRE	46 802,44 €	Offre recevable
<del>ARTHAUD</del>	<del>41 347,97 €</del>	Offre incomplète
LA TACHE D'ENCRE	48 434,25 €	Offre recevable
GIBERT	43 364,81 €	Offre recevable

Proposition : Librairie GIBERT

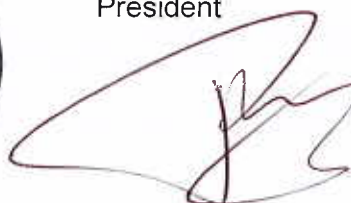
**Décision du Bureau : proposition de retenir la Librairie GIBERT est adoptée à l'unanimité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Pierre PATRONCINI  
Secrétaire



Philippe TIERSEN  
Président





**ABONNEMENT PASS CMA  
LIBERTE**

Présentation à la CMA DE L'ISERE  
le 17 septembre 2020  
Bureau de la CMA

**PASS CMA  
LIBERTÉ**

**CMA**  
Chambre  
Métiers  
Artisanat

24/09/2020

1

**CONCEPT** de l'abonnement

PAR TOUS, A CHAQUE CONTACT, POUR UNE REUSSITE GLOBALE ! #AGIRENSEMBLE

**PASS  
CMA  
LIBERTÉ**

24/09/2020

© CMA03

2

## STRATEGIE GLOBALE

- Faciliter la commercialisation de l'offre de service
- Rationnaliser l'offre de services / tarification
- Bouquet de services GAGNANT / GAGNANT
- Fidélisation des clients
- Meilleures connaissances des besoins des artisans
- Réintégrer l'humain comme pivot – phygital
- Changement de posture / image
- Sécuriser les finances de la CMA



3

## MODALITE DE CONSTRUCTION DE L'OFFRE

- Faire prendre conscience d'un niveau de réflexion CMA et non plus service dans le cadre d'une globalisation de l'offre y compris sur le plan budgétaire.
- Démarche collective de promotion de cette offre de services
- Prendre du temps pour construire l'offre, les process et l'organisation permet de recueillir l'adhésion des équipes.
- Communiquer en interne à toutes les étapes et s'assurer du relais de tous les managers



4

un bouquet de services  
⊕  
un interlocuteur unique

Fidélisation  
Connaissance du besoin  
Pro activité



PASS  
CMA  
LIBERTÉ

24/09/2020

5

LANCEMENT  
16/01/2017

44 mois  
APRES

2.878 le PASS  
LIBERTÉ » SIGNÉS

UN CHANGEMENT, UNE REUSSITE

PASS  
CMA  
LIBERTÉ

© CMA69

6

## 2020 Lancement d'une nouvelle gamme



2017 au  
08 mars 2020



A compter du 09 mars 2020  
Segmentation de la cible client  
Création d'un bloc-marque

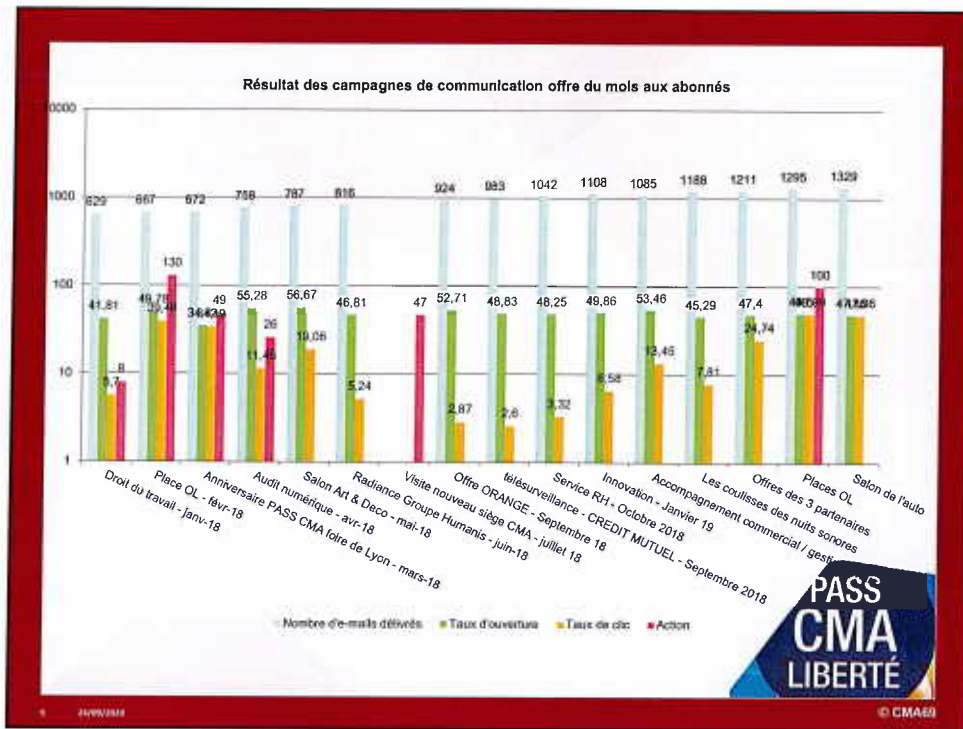
7



**COMMUNICATION**  
abonnés / personnel CMA



8



9

#### Envie d'innover ?

Avec votre abonnement au PASS CMA LIBERTÉ, nos experts en innovation vous proposent :

- La visite d'une start-up innovante**
- Un atelier de créativité**

#### Découvrez les coulisses des Nuits sonores avec le Crédit Mutuel

Depuis plus de 15 ans, le Crédit Mutuel dans le SA est grand rendez-vous musicaux. Il est présent sur les festivals partout en France et notamment pour la 13ème édition des Nuits sonores à Lyon.

C'est pourquoi, en partenariat avec les organisateurs des Nuits sonores, le Crédit Mutuel vous propose de vivre une expérience exclusive avec musique et rencontres professionnelles. Vous aurez l'opportunité de venir rencontrer et échanger avec les artistes qui travaillent dans l'ombre et assurer le succès de ce festival.

#### Accompagnement personnalisé

Accompagnement en gestion

© CMA69

10



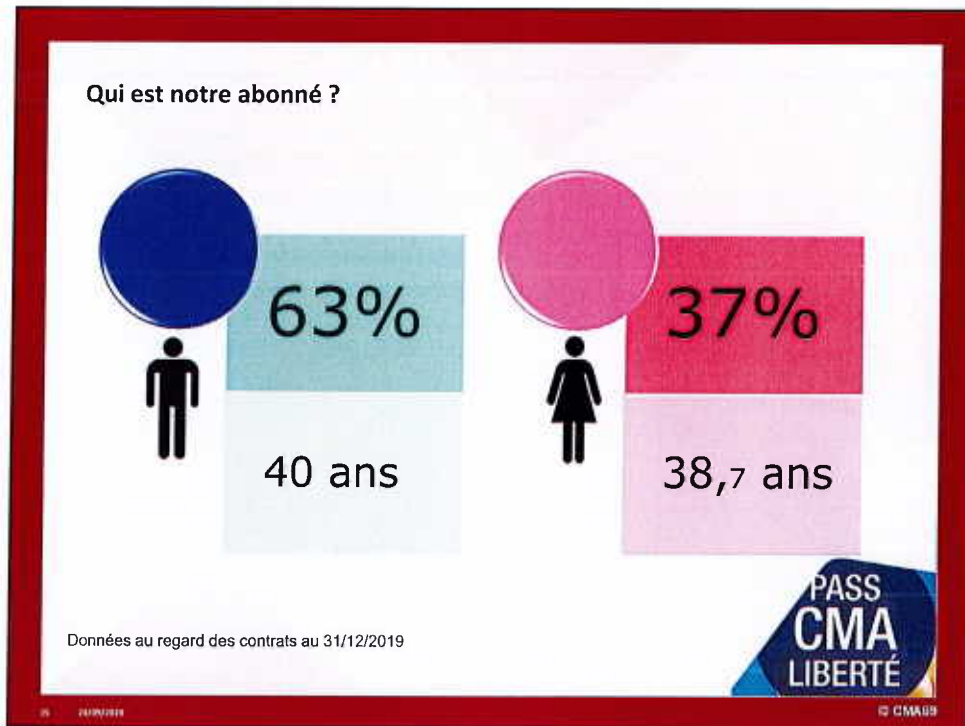




13



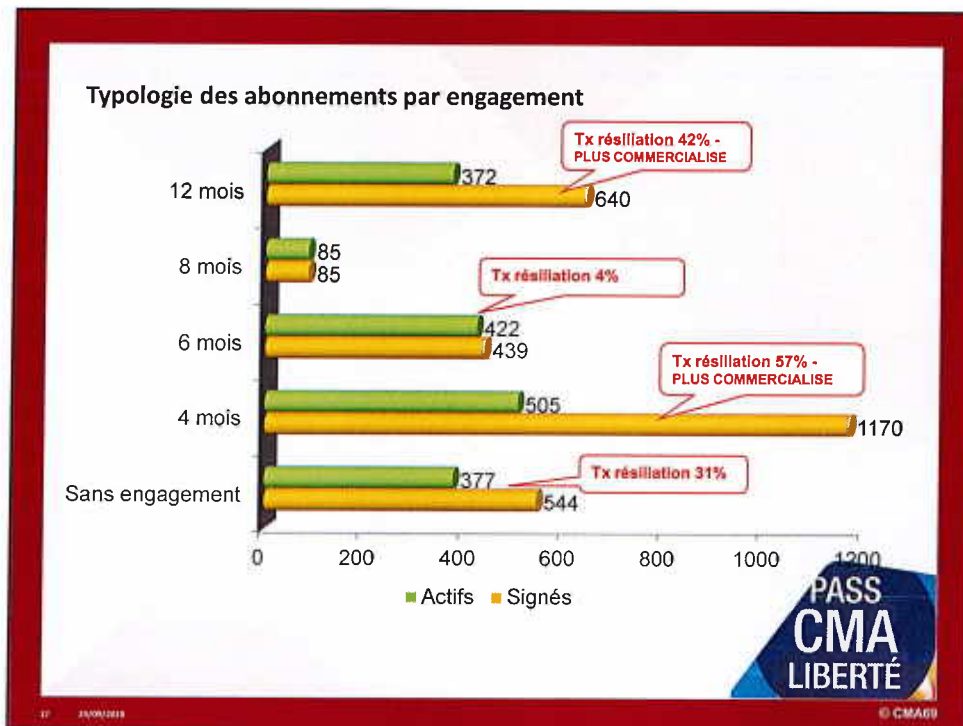
14



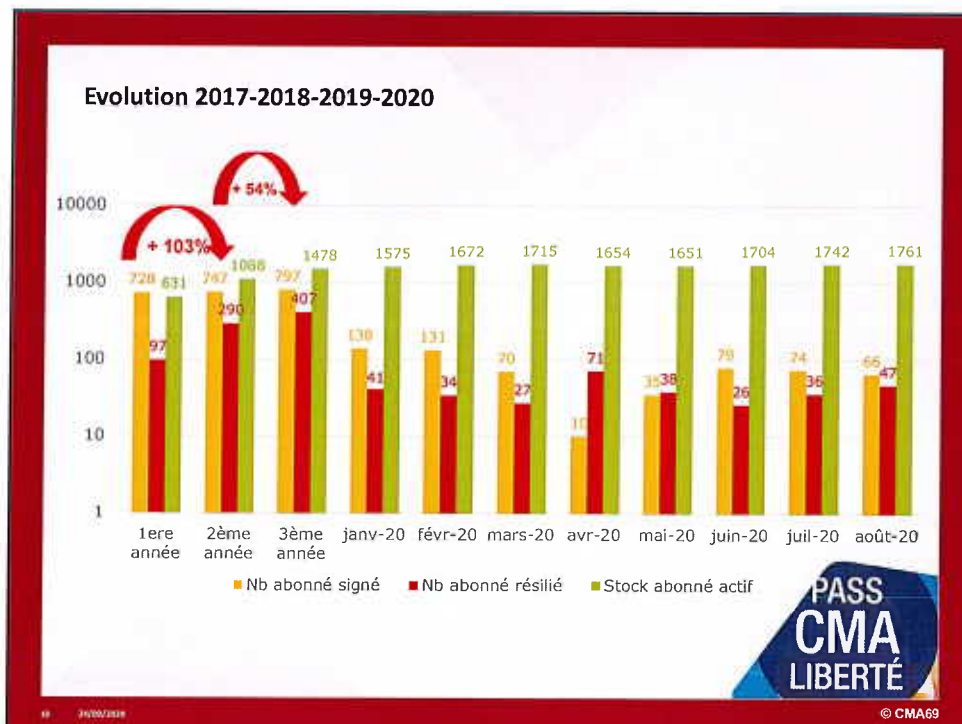
15



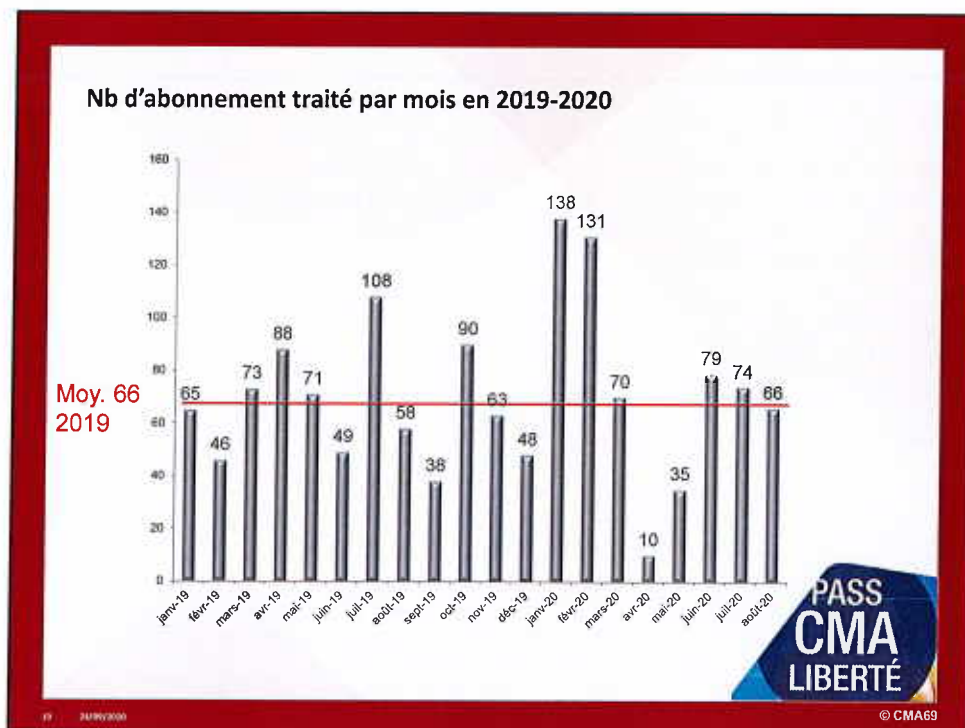
16



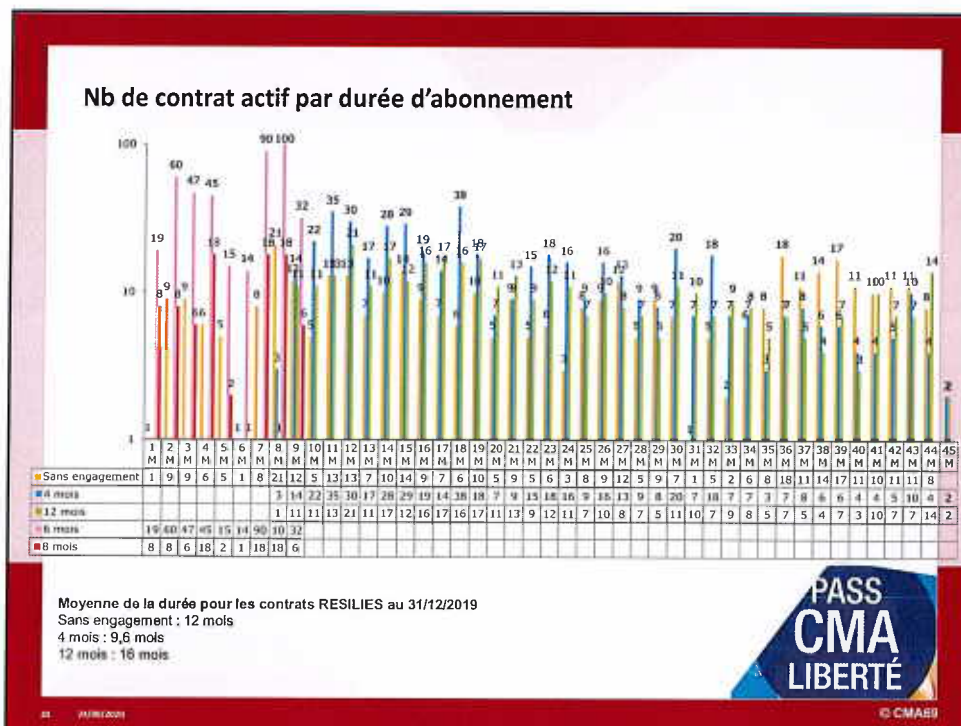
17



18

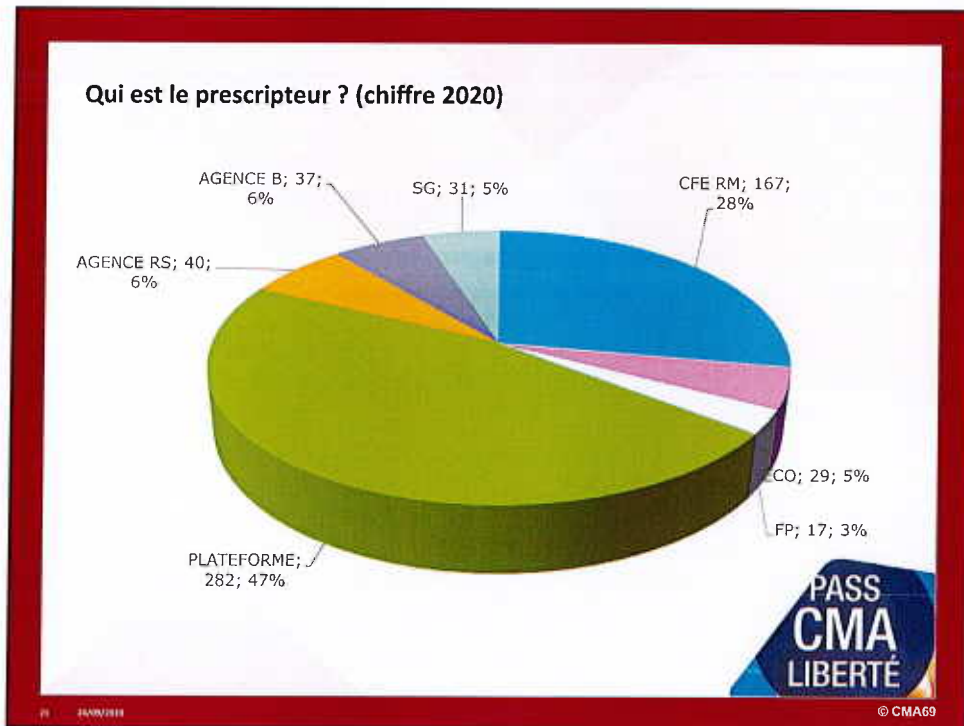


19



20

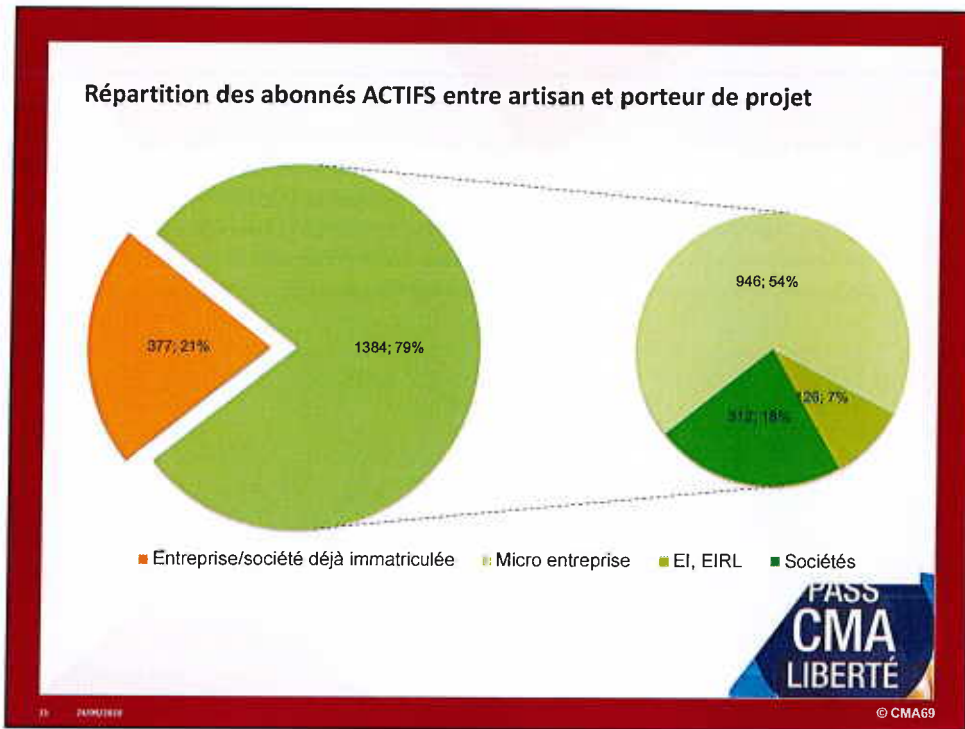




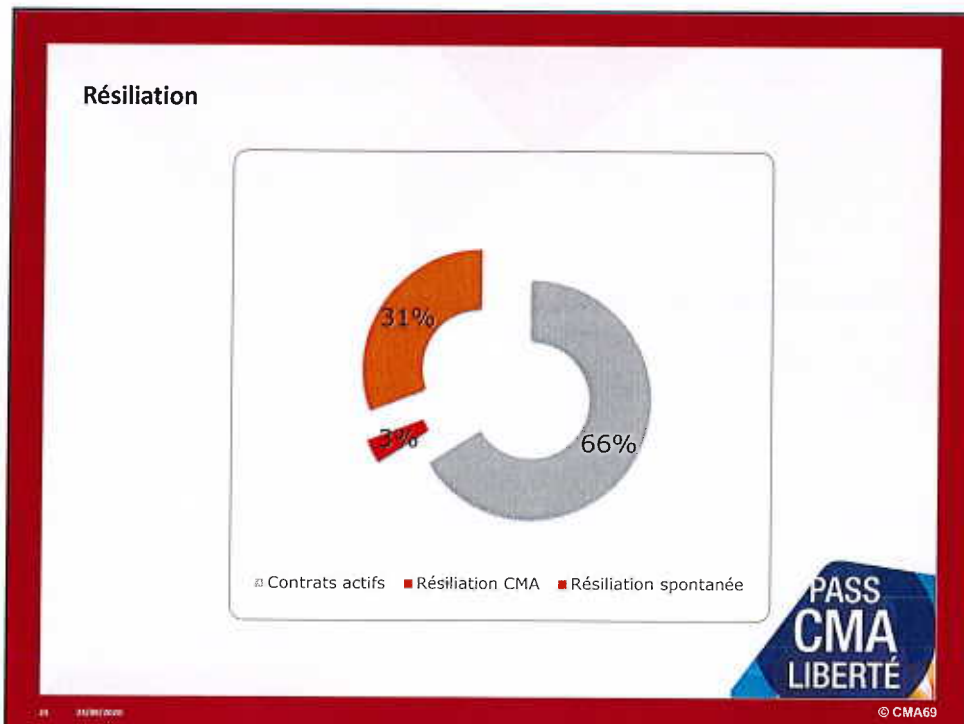
21



22



23




24

ACTIONS INTERNES  
 2 challenges entreprises par an sur l'année de lancement  
 2 séminaires par an des interlocuteurs uniques

PARTENARIATS  
*Club privilèges* - Négociation de partenariats pour offrir aux abonnés des avantages tout au long de l'année (ORANGE, EBP, BANQUE POPULAIRE...)

ACTIONS EXTERNES


- KIT ABONNE (top bag, pochette, offre des partenaires, courrier de bienvenue du Président, catalogue formation, autocollant et affiche)
- Offres promos mensuelles (LOISIRS – SERVICES CMA)
- Des événements au cours de l'année pour les abonnés (galette des rois par exemple)



25

**4 REGLES A PARTAGER**

- **L'ensemble des prestations doivent disposer d'une tarification pour ne pas créer une concurrence interne**
- **Identifier les dispositifs sous conventions financières pour ne pas faire de sur-financement**
- **L'abonnement doit avoir un avantage concurrentiel**
- **Le client ARTISAN doit avoir le choix entre une prestation simple et l'abonnement**



26

## MODELISATION DE L'OFFRE

- **Contrat à durée indéterminée avec une période d'engagement minimale**
- **Une offre basée sur nos 3 grands piliers de prestations (administratif, conseil, formation)**
- **Proposition systématique de l'abonnement par tous les agents de la CMA. Pas d'usage du mot « COMMERCIALISATION » mais PROPOSITION**

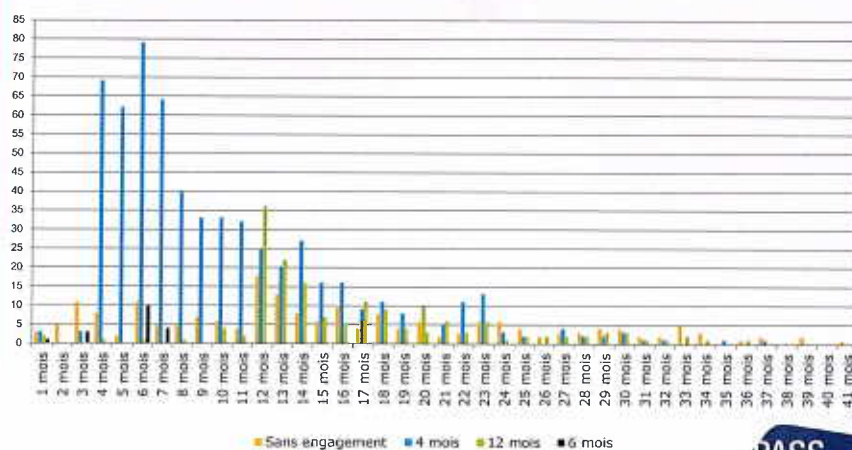


24/09/2020

© CMA69

27

## Répartition des durées des contrats résiliés (hors résiliation CMA)



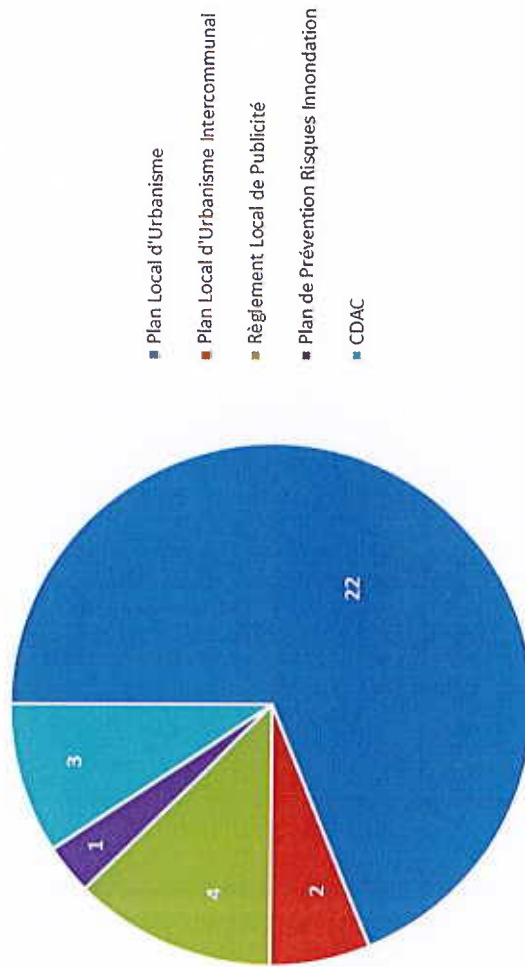
24/09/2020

© CMA69

28

## Dossiers relatifs à l'urbanisme (03/2020 – 08/2020)

Répartition des sollicitations par objet



- 32 sollicitations réceptionnées du 01/03/2020 au 31/08/2020
- Majorité des sollicitations : PLU (approbations, modifications, révisions)



## Répartition territoriale des sollicitations réceptionnées

**METRO**

METRO

Approbation RLP  
Approbation PLUj  
Modification simplifiée PLUj

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VIENNE CONDRIEU**

Chasse-sur-Rhône

Convocation CDAC

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS**

Massieu

Approbation modification PLU

Montferrat

Approbation PLU

Voiron

Révision RLP

La Buisse

Révision RLP

Saint-Geoire-en-Valdaine

Convocation CDAC

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE**

Satolas-et-Bonce

Approbation PLU

Nivolas-Vermelle

Approbation révision PLU

Saint Quentin-Fallavier

Approbation révision PLU

Villefontaine

Convocation CDAC

Bourgoin Jallieu

Révision PLU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BALCONS DU DAUPHINÉ**

Saint-Chef

Approbation déclaration de projet – mise en compatibilité PLU

Hières-sur-Amby

Approbation déclaration de projet – mise en compatibilité PLU

Porcieu-Amblagnieu

Approbation PLU

Trept

Approbation modification PLU

Chozeau

Modification PLU

Modification simplifiée PLU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSSINE**

La Motte d'Aveillans

Elaboration PLU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRESIVAUDAN**

Saint-Mury-Monteymond

Modification simplifiée PLU

Chamrousse

Modification simplifiée PLU

Allevard-les-Bains

Modification PLU

Villard Bonnot

Modification simplifiée PLU

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE</b>	
Ville-sous-Anjou	Elaboration PLU
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LYON ST EXUPERY EN DAUPHINE</b>	
Villette-d'Anthon	Elaboration RLP
<b>SAINTE MARCELLE VECORS ISERE COMMUNAUTE</b>	
Saint-André-en-Royans	Modification PLU
La Rivière	Approbation PLU
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES</b>	
Monestier de Clermont	Arrêt projet PLU

<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 38</b>	
	Consultation PPA – Plan de prévention des Risques Inondation
	Procédure déclaration projet mise en comptabilité PLU

# CMA ISERE

## PLAN DE DECONFINEMENT – COVID 19

### AVENANT N°3 EVOLUTIONS DU PLAN DE DECONFINEMENT AU 9 SEPTEMBRE 2020

Le ministère du Travail a publié **une nouvelle version du protocole national de déconfinement le 24 juin dernier, actualisés le 3 août**, qui se substitue à l'ancienne mais aussi aux 90 guides et fiches métiers co-élaborés par le ministère du Travail, les autorités sanitaires, les branches professionnelles et les partenaires sociaux.

Dans ce cadre et après échange avec les représentants du personnel les aménagements au plan de déconfinement de la CMA sont les suivants :

#### **CONCERNANT LE PORT DU MASQUE**

Le port du masque devient obligatoire dans les espaces de travail clos et partagés.

- les open space,
- les bureaux partagés,
- les salles de réunions, de cours, ateliers...
- les couloirs,
- les salles communes,
- les vestiaires, ...
- les véhicules de services

L'obligation de porter le masque ne concerne pas les bureaux individuels s'il n'y a qu'une seule personne présente.

Lorsqu'ils sont sur le lieu de travail, les masques chirurgicaux sont préconisés :

- pour les salariés à risques de formes graves de Covid 19 ou vivant au domicile d'une personne qui l'est,
- pour un salarié ou toute personne présentant des symptômes et mis à l'isolement .

Chaque secrétariat est doté d'un stock de masques chirurgicaux, utilisables également pour les collaborateurs qui doivent conserver un masque sur une longue période (formations, réunions d'information, travail en espace partagé...)

Le reste du temps, le masque « grand public » lavable et distribué à chaque collaborateur doit être privilégié.

Une commande de masques lavables 50 fois a été faite et sera prochainement distribuée.

Il est rappelé que le port du masque est la première des protections.

Rendu obligatoire, le salarié et l'employeur s'expose dorénavant à des sanctions en cas de non respect.

### **CONCERNANT LES VEHICULES DE SERVICES :**

Plusieurs réservations par jour d'un même véhicule sont désormais possibles .

Le port du masque est obligatoire dans les véhicules pour le conducteur ( y compris s'il est seul) et tous les passagers.

Le protocole de nettoyage des véhicules est rappelé sur une affichette disponible dans tous les véhicules :

- à la prise et au retour du véhicule : nettoyage des points contacts: une bobine de papier et un spray de surface est mis à disposition dans le véhicule . Ce matériel doit impérativement rester dans le véhicule pour l'utilisateur suivant. En cas de manque ou de besoin de remplacement le signaler à l'intendance.
- Pour Grenoble, laisser les vitres entrouvertes au garage. Pour les autres sites, prévoir d'aérer quelques minutes avant fermeture du véhicule.
- Enfin et sans caractère obligatoire, la vaporisation d'un « spray air » est possible en complément de ces mesures. Un spray est à disposition auprès de l'intendance (à Grenoble) ou à l'accueil (EFMA et Vienne) et doit être ramené systématiquement après usage.

**Les consignes sanitaires (application des gestes barrières, respect de la distanciation physique, nettoyage régulier du matériel individuel et partagé, aération régulière des locaux etc....) et autres mesures de plan de déconfinement de la CM38 continuent à s'appliquer.**

## AVENANT AU REGLEMENT DES SERVICES

### DISPOSITIONS RELATIVES AU TELETRAVAIL DE LA CMA38

En application de l'annexe XXII des statuts sur les Dispositions relatives au télétravail, il est proposé de mettre en place un accord sur le télétravail dont la durée sera limitée à la période précédant la constitution de la future CMAR (début 2021).

Cette démarche s'inscrit dans le contexte très particulier de la crise sanitaire et de ses contraintes, le tout visant à garantir au mieux, en fonction des situations des agents, les conditions de la continuité de service quand cela est possible. Au regard de la régionalisation en cours, cet accord a une durée limitée au temps nécessaire d'ici la mise en place du futur accord régional.

L'accord de télétravail comprend :

- Le cadre et les règles de mise en place du télétravail
- Les conditions de recours au télétravail

#### LE CADRE DE MISE EN PACE

Les activités éligibles au télétravail sont celles des tous les agents dont les missions peuvent s'effectuer selon cette modalité.

L'analyse de la compatibilité du poste au télétravail est menée au regard notamment :

- des contraintes techniques
- des impératifs de sécurité des données ou des opérations traitées
- de la nécessité d'une présence dans les locaux
- de l'organisation du service
- de la faisabilité d'une réalisation des tâches à distance

Le lieu du télétravail est fixé au domicile du télétravailleur. Le télétravailleur déclare disposer d'un lieu propice à son travail.

Le salarié utilisera le matériel fourni par la CMA (ordinateur portable) ou si cela n'est pas possible son matériel personnel sous réserve d'accès sécurisé et est formé à l'utilisation de ce matériel comme les autres utilisateurs.

Le cout de la connexion internet reste à la charge du salarié.



### Sécurité informatique

Le télétravailleur se conforme aux dispositions légales ainsi qu'aux règles propres à la CMA 38 et sa charte informatique.

### Temps et charge de travail

L'agent en télétravail reste lié à l'employeur dans les conditions normales de réglementation prévue par le Statut. Il bénéficie des mêmes droits et avantages que les autres agents ainsi que des mêmes devoirs. Il respecte les termes de l'accord sur le temps de travail en vigueur. La CMA s'engage à ce que la charge de travail et les délais d'exécution demandés soient équivalents aux collaborateurs ayant des fonctions analogues mais exercées au siège.

### Santé et sécurité

L'agent en télétravail bénéficie de la même couverture accident, maladie et prévoyance que celle applicable lorsqu'il n'est pas en télétravail. En cas d'accident du travail, il doit en informer l'employeur dans les plus brefs délais.

### Suivi et contrôle du télétravail

Un suivi annuel du télétravail est assuré en CPL en CHS, il récapitule :

- Le nombre de personne bénéficiant de cette modalité, réparti par sexe et par catégorie de personnel
- Les difficultés rencontrées de part et d'autre sur la base d'un questionnaire normalisé

## **LES CONDITIONS DE RECOURS AU TELETRAVAIL**

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à deux jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation de l'agent ne peut être inférieur à trois jours par semaine.

Les seuils définis s'apprécient sur une base mensuelle dans la limite maximale de quatre jours consécutifs en télétravail.

Les seuils définis sont proportionnels au temps de travail de l'agent.

A la demande des agents dont l'état de santé le justifie et sous réserve de la fourniture d'un certificat médical (isolement ou télétravail), il peut être dérogé pour six mois maximum aux conditions de quotité précédentes. Le médecin du travail de la CMA a donné son accord sur ce mode opératoire.

### Modalités

L'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent. Celle-ci précise les modalités d'organisation souhaitées, notamment les jours de la semaine travaillés sous cette forme ainsi que le ou les lieux d'exercice.

Le président de l'établissement sur avis du secrétaire général, sur proposition écrite du chef de service, apprécie la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées, l'intérêt du service et, lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent, la conformité des installations aux spécifications techniques précisées par l'employeur.

La durée de l'autorisation est d'un an maximum.

L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum.

En dehors de la période d'adaptation il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative du chef de service, du secrétaire général ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance d'un mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail par le président de l'établissement, à l'initiative du chef de service, du secrétaire général, le délai de prévenance peut être réduit à quinze jours en cas de nécessité du service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à quinze jours.

Le présent accord est établi pour une durée permettant la mise en place du prochain accord de la CMAR AURA début 2021.

## Carole BACHELIN

---

**De:** Carole BACHELIN  
**Envoyé:** jeudi 10 septembre 2020 15:11  
**À:** CMA38GD - Membres bureau CMAI  
**Cc:** Helene DEVOUCOUX  
**Objet:** Procédure accélérée approbation du bureau

De la part d'Hélène DEVOUCOUX

Bonjour Mesdames et Messieurs,

J'espère que vous allez bien.

Ce message pour vous solliciter pour un vote par voie électronique sans attendre le prochain bureau du 17 septembre.

Cette procédure accélérée concerne un avenant au règlement des services de la CMA pour la mise en place du télétravail dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons actuellement.

Nous devons faire face à des absences d'agents notamment dans le cas de proximité familiale de cas contacts, de délai d'attente de test ou de résultat de test ,ou de garde d'enfant pour fermeture de classe.

Dans ces cas-là nous n'avons d'autres solutions que de mettre les personnels en congés ou en absence exceptionnelle, ce qui n'est pas toujours compatible avec les nécessités de service et ce pour des agents qui ne sont pas malades et qui pourraient télétravailler.

Hors en l'état nous ne disposons pas d'accord de télétravail à la CMA 38, nous disposerons d'un tel accord dans le cadre de la future CMAR en début d'année 2021. D'ici là et même si c'est à titre « transitoire » cet accord local permettrait :

- d'encadrer ces situations et de conserver la mobilisation des agents,
- tout en préparant également la mise en pratique de cette modalité de manière plus pérenne pour 2021.

Plus tôt nous pourrons rendre effectif cet accord, plus confortable sera la gestion de ces situations « sanitaires » qui nous engagent sur la sécurité de nos collaborateurs, des clients et des jeunes.

**Votre réponse devra avoir le format suivant :**

***Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint, je me prononce « pour » ou « contre » ou « je m'abstiens ».***

J'attends de votre part un retour par mail pour **ce lundi 14 septembre**.

Nous pourrons revenir en détail sur cet avenant lors de la réunion du 17 septembre.

Je vous remercie par avance.

## Carole BACHELIN

---

**De:** Joseph Lastella <taxi.lastella@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 10 septembre 2020 18:05  
**À:** Carole BACHELIN  
**Objet:** Re: Procédure accélérée approbation du bureau

*Bonjour,*

*Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint, je me prononce « pour »*


@+



**Joseph LASTELLA**

1er Vice-Président  
20 rue des Arts et Métiers  
ZAC Bouchayer-Viallet  
CS 20055  
38026 GRENOBLE Cedex 1  
Tél : 04 76 70 82 50 – Port. : 06 09 66 87 34  
[www.cma-isere.fr](http://www.cma-isere.fr)

---

 Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

Le jeu. 10 sept. 2020 à 15:11, Carole BACHELIN <[Carole.BACHELIN@cma-isere.fr](mailto:Carole.BACHELIN@cma-isere.fr)> a écrit :

De la part d'Hélène DEVOUCOUX

Bonjour Mesdames et Messieurs,

J'espère que vous allez bien.

Ce message pour vous solliciter pour un vote par voie électronique sans attendre le prochain bureau du 17 septembre.

Cette procédure accélérée concerne un avenant au règlement des services de la CMA pour la mise en place du télétravail dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons actuellement.

## Carole BACHELIN

---

**De:** Bizzini <bbizzini38@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 14 septembre 2020 15:16  
**À:** Carole BACHELIN  
**Objet:** RE: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour

*Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint, je me prononce « pour »*

Cdt

Bernard Bizzini

---

**De :** Carole BACHELIN [mailto:Carole.BACHELIN@cma-isere.fr]

**Envoyé :** vendredi 11 septembre 2020 08:53

**À :** CMA38GD - Membres bureau CMAI

**Objet :** TR: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour à tous,

Avec le projet d'accord télétravail en pièce jointe ce sera mieux

Désolée

Merci.



**Carole BACHELIN**

Assistante de Direction

Tel : 04 76 70 82 50

[carole.bachelin@cma-isere.fr](mailto:carole.bachelin@cma-isere.fr)



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère

ZAC Bouchayer-Viallet - 20 rue des Arts et Métiers - CS 20055 - 38026 Grenoble cedex

[cma-isere.fr](http://cma-isere.fr)

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur.

Les idées et opinions présentées dans ce message sont celles de son auteur et ne représentent pas nécessairement celles de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce message et des attachements qu'il contient sont strictement interdits.



## Carole BACHELIN

---

**De:** Philippe TIERSEN <ptiersen@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 11 septembre 2020 08:00  
**À:** Carole BACHELIN  
**Objet:** Re: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour

***Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint, je me prononce « pour »***

Cordialement  
Philippe Tiersen

Le jeu. 10 sept. 2020 à 15:11, Carole BACHELIN <[Carole.BACHELIN@cma-isere.fr](mailto:Carole.BACHELIN@cma-isere.fr)> a écrit :

De la part d'Hélène DEVOUCOUX

Bonjour Mesdames et Messieurs,

J'espère que vous allez bien.

Ce message pour vous solliciter pour un vote par voie électronique sans attendre le prochain bureau du 17 septembre.

Cette procédure accélérée concerne un avenant au règlement des services de la CMA pour la mise en place du télétravail dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons actuellement.

Nous devons faire face à des absences d'agents notamment dans le cas de proximité familiale de cas contacts, de délai d'attente de test ou de résultat de test ,ou de garde d'enfant pour fermeture de classe.

Dans ces cas-là nous n'avons d'autres solutions que de mettre les personnels en congés ou en absence exceptionnelle, ce qui n'est pas toujours compatible avec les nécessités de service et ce pour des agents qui ne sont pas malades et qui pourraient télétravailler.

Hors en l'état nous ne disposons pas d'accord de télétravail à la CMA 38, nous disposerons d'un tel accord dans le cadre de la future CMAR en début d'année 2021. D'ici là et même si c'est à titre « transitoire » cet accord local permettrait :

- d'encadrer ces situations et de conserver la mobilisation des agents,
- tout en préparant également la mise en pratique de cette modalité de manière plus pérenne pour 2021.

## Carole BACHELIN

---

**De:** FGA PRO <fgapro-38180@orange.fr>  
**Envoyé:** vendredi 11 septembre 2020 10:43  
**À:** Carole BACHELIN  
**Objet:** Re: TR: Procédure accélérée approbation du bureau

Désolé Carole, je n'avais pas tout lu sur le mail précédent.

Je me prononce « pour ».

A bientôt

**Francis GARCIA**  
**fgapro-38610@orange.fr**

*4 Sites pour l'entretien de votre véhicule*

**3 Agences RENAULT / DACIA**

Ets GARCIA 38610 GIERES  
AutoServices VIF – 38450 VIF  
AutoServices LANCEY – 38190 VILLARD BONNOT



**1 Agence FORD**



**Pontoise Automobiles Services - 38800 PONT DE CLAIX**

Le 11/09/2020 à 10:21, Carole BACHELIN a écrit :

Bonjour

Peux tu me répondre avec la formule



**Carole BACHELIN**  
Assistante de Direction  
Tel : 04 76 70 82 50  
[carole.bachelin@cma-isere.fr](mailto:carole.bachelin@cma-isere.fr)



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère  
ZAC Bouchayer-Viallet - 20 rue des Arts et Métiers - CS 20055 - 38026 Grenoble cedx  
[cma-isere.fr](http://cma-isere.fr)

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur.

Les idées et opinions présentées dans ce message sont celles de son auteur et ne représentent pas nécessairement celles de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce message et des attachements qu'il contient sont strictement interdits.

## Carole BACHELIN

---

**De:** Pierre Patroncini <pierre.patroncini@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 11 septembre 2020 11:05  
**À:** Carole BACHELIN  
**Cc:** CMA38GD - Membres bureau CMAI  
**Objet:** RE: Procédure accélérée approbation du bureau OK Pierre P

Bonjour Carole,

Voici ma réponse :

**« Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint, je me prononce « pour ».**

Bien cordialement



**Pierre PATRONCINI**

Secrétaire

20 rue des Arts et Métiers

ZAC Bouchayer-Viallet

CS 20055

38026 GRENOBLE Cedex 1

Tél : 04 76 70 82 50 – Port. : 06 02 40 03 83

[www.cma-isere.fr](http://www.cma-isere.fr)

Merci d'accuser réception de cet email

Pensons environnement, n'imprimons que si nécessaire.

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur.

Les idées et opinions présentées dans ce message sont celles de son auteur et ne représentent pas nécessairement celles de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce message et des attachements qu'il contient sont strictement interdits.

---

**De :** Carole BACHELIN <Carole.BACHELIN@cma-isere.fr>

**Envoyé :** vendredi 11 septembre 2020 08:53

**À :** CMA38GD - Membres bureau CMAI <membresbureauamai@cma-isere.fr>

**Objet :** TR: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour à tous,

Avec le projet d'accord télétravail en pièce jointe ce sera mieux

Désolée

Merci.

## Carole BACHELIN

---

**De:** Le Quand-Quand ... <emieduquandquand@hotmail.fr>  
**Envoyé:** vendredi 11 septembre 2020 11:54  
**À:** Carole BACHELIN; CMA38GD - Membres bureau CMAI  
**Objet:** RE: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour Carole, bonjour à tous

▣ *Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint, je me prononce « pour ».*

Bien à vous,  
Emma

---

Emie Du Quand-Quand.

06 43 67 49 78  
[www.lequandquand.fr](http://www.lequandquand.fr)

<https://www.youtube.com/watch?v=juj6pHr10fk>

---

**De :** Carole BACHELIN <Carole.BACHELIN@cma-isere.fr>  
**Envoyé :** vendredi 11 septembre 2020 08:53  
**À :** CMA38GD - Membres bureau CMAI <membresbureauamai@cma-isere.fr>  
**Objet :** TR: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour à tous,

Avec le projet d'accord télétravail en pièce jointe ce sera mieux

Désolée

Merci.

## Carole BACHELIN

---

**De:** Jean-françois CLAPPAZ <jean-francois.clappaz@clappaz.fr>  
**Envoyé:** vendredi 11 septembre 2020 11:55  
**À:** Carole BACHELIN  
**Objet:** Re: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour Carole,

Et voilà :

*Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint, je me prononce pour.*

Bien à toi

Jean-François CLAPPAZ

Le ven. 11 sept. 2020 à 08:53, Carole BACHELIN <[Carole.BACHELIN@cma-isere.fr](mailto:Carole.BACHELIN@cma-isere.fr)> a écrit :

Bonjour à tous,

Avec le projet d'accord télétravail en pièce jointe ce sera mieux

Désolée

Merci.



## Carole BACHELIN

---

**De:** Michel Guillot <guillot.michel@yahoo.fr>  
**Envoyé:** lundi 14 septembre 2020 08:41  
**À:** Carole BACHELIN  
**Objet:** Re: TR: Procédure accélérée approbation du bureau

Bonjour Carole  
Après avoir pris connaissance du projet d'accord de télétravail ci-joint,  
je me prononce « pour ».

Cordialement.  
Michel GUILLOT  
Envoyé de mon iPad

Le 11 sept. 2020 à 08:53, Carole BACHELIN <[Carole.BACHELIN@cma-isere.fr](mailto:Carole.BACHELIN@cma-isere.fr)> a écrit :

Bonjour à tous,

Avec le projet d'accord télétravail en pièce jointe ce sera mieux

Désolée

Merci.

<image001.jpg>

**Carole BACHELIN**  
Assistante de Direction  
Tel : 04 76 70 82 50  
[carole.bachelin@cma-isere.fr](mailto:carole.bachelin@cma-isere.fr)

<image002.png>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère  
ZAC Bouchayer-Viallet - 20 rue des Arts et Métiers - CS 20055 - 38026 Grenoble cedex  
[cma-isere.fr](http://cma-isere.fr)

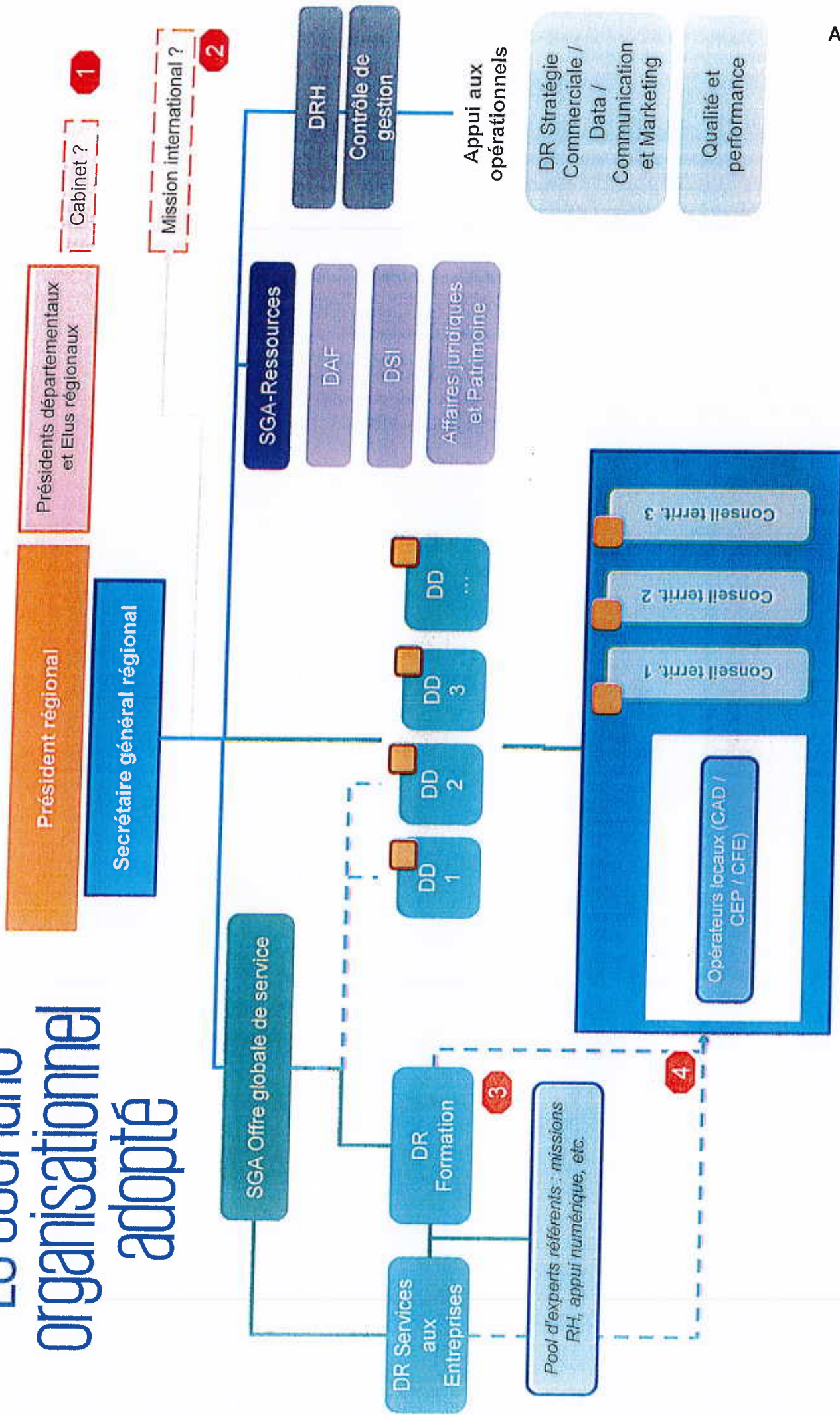
Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur.  
Les idées et opinions présentées dans ce message sont celles de son auteur et ne représentent pas nécessairement celles de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce message et des attachements qu'il contient sont strictement interdits.

<image003.jpg>

---

**De :** Carole BACHELIN  
**Envoyé :** jeudi 10 septembre 2020 15:11  
**À :** CMA38GD - Membres bureau CMAI <[membresbureauamai@cma-isere.fr](mailto:membresbureauamai@cma-isere.fr)>  
**Cc :** Helene DEVOUCOUX <[helene.devoucoux@cma-isere.fr](mailto:helene.devoucoux@cma-isere.fr)>  
**Objet :** Procédure accélérée approbation du bureau

# Le scénario organisationnel adopté



© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés.



# Les échanges lors du Bureau du 23 juillet 2020

Enjeu		Options		Suite des échanges en Bureau	
1	Le Cabinet régional	Volonté de « re-politiser » la CMAR	Option 1 : La création d'un cabinet ne figure pas sur l'organigramme mais sa création est laissée à la libre appréciation du Président de la CMAR.	La création du Cabinet figure comme une hypothèse devant être retravaillée à partir de septembre 2020 notamment en lien avec les travaux issus du chantier représentation & lobbying – <i>in fine</i> , la décision sera laissée à la libre appréciation du Président régional.	
		Structuration d'une fonction d'appui à la visibilité et la représentativité de la CMAR	Option 2 : pas de Cabinet / l'animation du réseau régional des élus et la représentativité externe est à la charge du SGR.		
2	Le positionnement de la mission internationale	Une fonction dédiée à l'organisation des instances et au relationnel Elus	Positionner la mission internationale au même titre que les autres expertises (entre direction de la formation et du service aux entreprises)	Les élus du Bureau émettent l'idée d'un possible rattachement aux pools d'expert (direction services aux entreprises) dans l'attente d'une définition précise des attendus et des modalités d'exercice	
		Accompagner les entreprises dans leur développement à l'international			
3	Le rattachement du CFA	L'option privilégiée à ce stade – dans une logique régionale est un rattachement à la DR Formation et non pas à la DT locale	Option 1 : rattachement à une DR Formation (à quel horizon?) Option 2 : attente des résultats des travaux en cours (GT mis en place fin juin / début juillet)	Dans l'attente de la définition d'une politique régionale, les élus proposent de rattacher directement au SGR la gestion de l'EFMA 38 – avec appui du DR formation et de l'antenne départementale 38	
		Définir une stratégie régionale, transversale et adaptée	Constituer un réseau interdépartemental d'experts tout en conservant dans chacune des DT, des conseillers à profils plus généralistes capables d'établir des diagnostics à 360 et intervenir directement sur des accompagnements et formations pour la création d'entreprise, la transmission voire certaines dimensions du développement économique.	A soumettre au séminaire de l'encadrement (proposition de définition des fonctions concernées)	
4	Le maillage des expertises et leur répartition entre DR / DD et pool d'experts	Monter en compétence sur des expertises techniques tout garantissant une proximité d'experts généralistes.		Un groupe de travail thématique sera nécessaire pour préciser ce que recouvre la notion d' « expertise thématique », les modalités ainsi que le périmètre d'intervention.	
	Missions des directeurs départementaux	Le périmètre précis des missions confiées aux directeurs départementaux n'est pas encore stabilisé mais la question se pose du rattachement hiérarchique ou fonctionnel de certains équipements ou de certaines fonctions aux directeurs territoriaux compte tenu des particularités locales.		Les élus proposent que toutes les missions confiées soient identiques, quel que soit le rattachement territorial / départemental et que de fait, les fiches métiers et fiches de poste soient établies sur la même base.	